

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 5 février 2025, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Philippe St-Jacques Mme Suzanne Guilbault
 M. Nyx Pilon Mme Michelle Payette
 M. François Beaumont Mme Kim Bernatchez

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-RAG-6993 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

2025-RAG-6994 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 tel que présenté.

Adoptée.

2025-RAG-6995 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 36 470.26 \$ et la liste des comptes payés au montant de 58 483.41 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 31 janvier 2025 au montant de 2 369.62 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 31 janvier 2025

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 45 261.75 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 162.73 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Aucun permis n'a été émis pour janvier 2025

2025-RAG-6996

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

Adoptée.

2025-RAG-6997

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de renouveler notre abonnement au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au montant de 250 \$ pour l'année 2025.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2025-RAG-6998

APPUI À LA MRCVG - REGROUPEMENT DES DIRECTIONS GÉNÉRALES DE L'OUTAOUAIS ET DE L'ABITIBI TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT la note de service acheminée aux partenaires de la DGSQ de l'Abitibi-Témiscamingue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en date du 29 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'au départ à la retraite du directeur général de Services Québec de l'Outaouais, monsieur Alain Ranger amène la possibilité de mettre en œuvre un partage de ressources, soit de regrouper les directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement implique la nomination d'une directrice générale par intérim et que cette dernière demeurera directrice générale de Services Québec de l'Abitibi-Témiscamingue et ce à compter du 6 janvier 2025;

CONSIDÉRANT les démarches en matière de reconnaissance des besoins spécifiques à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vu son statut de MRC dévitalisée, d'employabilité et de services aux citoyens et aux entreprises depuis 2018 et que ces demandes demeurent sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE de 2018 à 2024, l'Outaouais bénéficiait d'une direction régionale et que les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que Papineau, bénéficiaient d'une direction locale partagée, ressource devant vaquer à ses fonctions en effectuant un parcours demandant 2 h 30 de déplacement entre chaque MRC;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de directions régionales et locales, les services directs aux citoyens s'en trouvent déficients, quasi inexistant, laissant les citoyens à eux-mêmes en situation de détresse. Il est alors illogique de croire que la structure de regroupement proposée offrira une prestation de services adéquate et répondant aux besoins de la clientèle visée;

CONSIDÉRANT QUE ces deux régions visées par un regroupement demeurent des régions distinctes nécessitant une considération spécifique;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRCVG dans sa demande :

- De réitérer au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale son opposition à ce projet de regroupement des directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue.
- De demander la mise en place d'un moratoire d'une période d'un an à compter du 1^{er} mars 2025 s'échelonnant au 1^{er} mars 2026,

permettant la mise en place d'une structure adéquate, telle que déjà proposé à la ministre en date du 5 mars 2024 soit la « **Stratégie main-d'œuvre et ruralité** », le tout dans un esprit de collaboration;

- De demander à la ministre de l'Emploi Kateri Champagne Jourdain de tout mettre en œuvre afin de mettre en place ledit moratoire et assurer la mise en place de la structure proposée;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais Mathieu Lacombe, au député de Gatineau Robert Bussière, au député de Chapleau Mathieu Lévesque et à la députée de Hull, Suzanne Tremblay.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2025-224 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Avis de motion est donné par le conseiller Nyx Pilon du dépôt du projet de règlement #2025-224 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de commandite de La Québécoise de Maniwaki (Pakwaun)

La directrice présente au conseil une demande de commandite de La Québécoise de Maniwaki pour la Pakwaun. Comme le budget est limité en don, le conseil préfère se concentrer sur des organismes de sa municipalité.

2025-RAG-6999

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-218

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a consulté le deuxième projet de règlement de zonage suite à une modification après l'adoption du premier projet et qu'il est en accord avec les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s'est présenté;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le deuxième projet de règlement de zonage 2024-218 pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2025-RAG-7000

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS 2024-219

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement 2024-219 – Règlement relatif aux permis et certificats et qu’aucune modification n’a été faite par la suite;

CONSIDÉRANT QU’une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s’est présenté;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le deuxième projet de règlement relatif aux permis et certificats 2024-219 pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2025-RAG-7001

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU PLAN D’URBANISME 2024-220

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l’adoption du nouveau schéma d’aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement 2024-220 – Plan d’urbanisme et qu’aucune modification n’a été faite par la suite;

CONSIDÉRANT QU’une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s’est présenté;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le deuxième projet de règlement 2024-220 – Plan d’urbanisme pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2025-RAG-7002

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2024-221

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l’adoption du nouveau schéma d’aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement 2024-221 – Règlement de construction et qu’aucune modification n’a été faite par la suite;

CONSIDÉRANT QU’une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s’est présenté;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le deuxième projet de règlement 2024-221 – Règlement de construction pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2025-RAG-7003

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2024-222

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement 2024-222 – Règlement de lotissement et qu'aucune modification n'a été faite par la suite;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 5 février 2025 à 18h et que personne ne s'est présenté;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le deuxième projet de règlement 2024-222 – Règlement de lotissement pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Remerciements de la Fabrique de la Paroisse de l'Assomption-de-Marie

La directrice générale présente au conseil une lettre de remerciements pour notre renouvellement au feuillet paroissial pour 2025.

2025-RAG-7004

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale